

Un pari pour l'avenir ? Le travail collaboratif avec les usagers des Archives municipales d'Orléans

Christelle Bruant

Citer ce document / Cite this document :

Bruant Christelle. Un pari pour l'avenir ? Le travail collaboratif avec les usagers des Archives municipales d'Orléans. In: La Gazette des archives, n°232, 2013. Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales. pp. 153-162;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_232_4_5103

Document généré le 15/03/2017

Un pari pour l'avenir ? Le travail collaboratif avec les usagers des Archives municipales d'Orléans

Christelle BRUANT

Introduction

En septembre 2011, les Archives municipales d'Orléans inaugurent leur site Internet¹. Un an plus tard, un service d'indexation collaborative est mis en place dont le but est de créer une base de données principalement nominatives enrichie par les internautes à partir de documents numérisés et publiés en ligne². L'objectif est non seulement de faciliter la recherche pour tous à partir du travail de quelques-uns mais également de faire découvrir des fonds souvent méconnus.

Le projet d'annotation : contexte, questionnements et enjeux

Concours de circonstances et opportunité à saisir

En 2010, le projet de site Internet d'Orléans porte uniquement sur la mise en ligne des documents d'état civil. Le passage à la réalisation en 2011 permet de mesurer l'intérêt des documents d'archives pour la connaissance et la valorisation de l'histoire de la ville. Aussi, le projet s'étoffe rapidement de la

¹ <http://archives.oreans.fr>

² ARCHASSAL (Pierre-Valéry), « L'index au bout des doigts », *La Revue française de généalogie*, n° 202, octobre-novembre 2012, p. 31-33.

publication de multiples sources numérisées, d'instruments de recherche et d'expositions virtuelles.

Début 2012, la question du développement du site Internet se pose. Quatre raisons poussent à la mise en place de l'indexation collaborative. Tout d'abord, les « usages culturels innovants »¹ sont encouragés par l'État dans ses appels à projets. La possibilité, pour les usagers, d'annoter les images est citée en exemple.

En deuxième lieu, la peur de l'obsolescence se manifeste déjà pour un site Internet né seulement quelques mois auparavant. Un tour d'horizon des différents sites Internet de services d'archives, notamment départementales, permet de constater que les sites Web sont entrés dans un nouvel âge : celui de l'interaction avec les usagers par le biais de modules d'annotation, de wikis ou encore par l'investissement dans les réseaux sociaux². La mise en place de l'indexation collaborative constitue une opportunité de faire évoluer rapidement le site et d'offrir le même niveau de service à l'utilisateur où qu'il soit.

La troisième raison de se lancer dans l'indexation collaborative est liée à la politique de mise en ligne des archives et notamment à l'idée de faire connaître certains documents constituant une part importante de nos fonds mais restant pourtant peu exploités du public. À l'instar des associations généalogiques qui ont vulgarisé l'état civil ou les recensements grâce à leurs dépouillements et par la force de l'entraide, l'intention est de proposer à des volontaires de faire des relevés d'informations afin que l'intérêt du document soit connu du plus grand nombre. Ainsi, l'idée initiale est de proposer l'indexation collaborative des arrêtés du maire d'Orléans dont la collection débute en 1806. Bien que regorgeant d'informations patronymiques liées aux abandons d'enfants, aux placements à l'hôpital, au recrutement du personnel municipal ou encore aux professions réglementées, ils restent méconnus et inexploités. L'indexation collaborative permettrait de faire émerger leur intérêt en généalogie, en histoire sociale et locale, et faciliterait leur exploitation en proposant une recherche plus aisée.

En effet, la quatrième et dernière raison de se lancer dans l'indexation collaborative tient aux nouvelles modalités de recherche liées aux possibilités offertes par le Web. De plus en plus d'utilisateurs espèrent trouver la perle rare en

¹ Programme national de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication : appel à projets de numérisation 2012, 12 juillet 2011.

² Voir à ce sujet les Archives départementales de la Vendée (<http://archives.vendee.fr/>), du Cantal (<http://archives.cantal.fr/>) ou de l'Aube (<http://www.archives-aube.com/>).

saisissant un mot dans un moteur de recherche. Le bruit n'est plus forcément considéré comme négatif. L'objectif est avant tout d'obtenir une réponse. Les services d'archives ne peuvent alors pas rester indifférents à ce mouvement. L'indexation collaborative et les formulaires de recherche associés permettent alors aux usagers de « chercher une aiguille dans une botte de foin » ou d'interroger au cas où un élément pouvant les intéresser.

Questionnements, peurs et enjeux¹

Trouver de bonnes raisons de se lancer dans un projet d'indexation collaborative n'exclut cependant pas de se poser de multiples questions et de voir émerger quelques peurs. La première des questions porte sur la masse de travail induite non pas au moment de la mise en place du module d'indexation mais sur le long terme. Il s'agit en effet d'une nouvelle prestation offerte à l'utilisateur qu'il faut intégrer dans la charge de travail courante. Après un mois d'activité², la gestion des inscriptions ne semble pas chronophage. Le choix de ne pas vérifier l'indexation *a priori* allège sans doute aussi la quantité de travail. Une vérification rapide mais régulière des indexations réalisées est cependant nécessaire pour mesurer la quantité et surtout la qualité du travail effectué. Mais elle ne doit pas détourner des missions quotidiennes d'un service d'archives. À Orléans, les internautes qui le souhaitent peuvent signaler les erreurs. La charge des corrections incombe alors au gestionnaire du site Internet.

Par ailleurs, on peut *a priori* se demander s'il est vraiment du rôle d'un service d'archives de proposer un espace d'indexation. L'intérêt revêt pourtant de multiples facettes. Les services d'archives gèrent le contenu et la manière d'indexer. En tant que service public, il n'y a pas de contraintes d'adhésion pour réaliser ou accéder aux annotations. Surtout, le service d'archives devient garant d'un accès libre et pérenne aux indexations réalisées. La contrepartie est qu'il doit aussi s'assurer de la fiabilité des données qu'il propose.

Les principales inquiétudes se manifestent par les peurs de l'échec, du contributeur et de sa fiabilité. En effet, le projet tient principalement de la participation des usagers. Sans participant, pas d'indexation et pas de résultat. La peur de l'échec est cependant vite mise de côté avec les premières demandes

¹ BOUYÉ (Édouard), « Le Web collaboratif dans les services d'archives : un pari sur l'intelligence et la motivation des publics », dans *La Gazette des archives*, n° 227, Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD - Bordeaux, 2-3 février 2012), Association des archivistes français, Paris, 2012.

² Le service d'indexation collaborative a été ouvert le 3 septembre 2012.

d'inscription. Toutefois, libre à l'utilisateur de s'inscrire avec le pseudonyme et l'adresse e-mail qu'il souhaite : on ne sait donc pas à ce moment précis s'il s'agit d'un annotateur consciencieux ou peu fiable voire mal intentionné. La vigilance et la surveillance régulière permettront de se faire une idée de la qualité du travail fourni. Il est ainsi important d'établir une relation de confiance pour se lancer dans un tel projet.

Finalement, on peut se demander si l'indexation collaborative ne relève pas du gadget ou s'il s'agit bien de l'avenir des services d'archives : c'est en effet un pari à prendre. Si le projet fonctionne dans la durée, il ne peut s'agir que d'un plus pour faire connaître les fonds et aider les usagers en faisant émerger des informations plus facilement. La difficulté est d'avoir un lot d'indexations réalisé rapidement ou du moins alimenté en continu. En effet, l'indexation repose avant tout sur la bonne volonté des participants. À Orléans, aucun partenariat n'est passé à ce jour avec une association généalogique locale. L'indexation est réalisée au fil de l'eau et non pas de façon organisée ou rythmée par des objectifs précis. On peut évidemment se dire que toute annotation réalisée est bonne à prendre mais le système de recherche ne deviendra vraiment intéressant et utile au plus grand nombre qu'à partir du moment où l'on aura atteint un seuil significatif de relevés. C'est à cette condition que l'on dépassera l'effet gadget pour entrer dans une logique de service usuel¹.

Le choix des documents à indexer : limites réglementaires et contraintes techniques

Un environnement réglementaire contraignant

Début 2012, une réflexion est engagée pour déterminer les champs d'annotation et les champs du formulaire de recherche associé à l'indexation des arrêtés du maire du XIX^e siècle.

Le 12 avril 2012, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) adopte une délibération visant à réglementer la mise en ligne et l'indexation collaborative des archives publiées sur Internet. Différents délais sont ainsi définis :

¹ BOUYÉ (Édouard), *op. cit.*

Documents ou types de données	Délais pour la mise en ligne	Délais pour l'annotation/indexation collaborative
Actes de naissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75 ans à compter de la clôture du registre si les mentions marginales de plus de 75 ans et de moins de 100 ans sont occultées ▪ ou 100 ans à compter de la clôture du registre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 ans à compter de la clôture du registre
Actes de mariage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75 ans à compter de la clôture du registre sans occultation des mentions marginales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 ans à compter de la clôture du registre
Actes de décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 ans à compter de la clôture du registre sans occultation des mentions marginales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75 ans à compter de la clôture du registre
Autres documents d'archives contenant des données à caractère personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 ans à compter de la date du document 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 ans à compter de la date du document
Documents contenant des données sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 ans à compter de la date du document sans occultation des données sensibles ▪ moins si occultation des données sensibles ou accès restreint 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à préciser par le Service interministériel des Archives de France et la CNIL

Délais de mise en ligne et d'annotation
d'après la délibération de la CNIL n° 2012-113 du 12 avril 2012

Les arrêtés du maire, dont la mise en ligne et l'annotation sont envisagées dans un premier temps, tombent à la fois dans le cas des archives contenant des données à caractère personnel mais aussi des données sensibles. Étant donné qu'il n'est pas envisagé d'occulter les données incriminées, la mise en place de l'indexation collaborative des arrêtés du maire est mise de côté. L'annotation des actes d'engagement militaire de la période 1848-1872 est alors envisagée.

L'indexation des actes d'engagement militaire répond en effet aux objectifs que se sont fixés les Archives municipales d'Orléans, à savoir faire découvrir des documents méconnus et faciliter la recherche pour les usagers. Les actes d'engagement concernent des habitants d'Orléans, mais aussi des habitants du Loiret venus s'engager à Orléans ou encore des individus venus d'autres départements et sans lien apparent avec la ville. L'indexation collaborative révélera aussi que les actes permettent de retrouver certains lieux de naissance à l'étranger comme Lima au Pérou ou Saint-Louis aux États-Unis d'Amérique. La recherche dans les actes d'engagement peut s'avérer plus fastidieuse que dans un document d'état civil, par exemple, puisqu'un chercheur ne sait *a priori* pas que l'individu recherché s'est engagé dans la commune concernée. L'indexation a donc un intérêt. En outre, le *corpus* choisi porte sur huit registres soit 1 425 vues. Pour un premier projet, la masse de travail à réaliser n'est pas titanique. Il s'agira d'un test grandeur nature permettant de juger de la motivation des internautes et de l'intérêt d'un tel travail. Le projet pourra notamment être étendu ultérieurement au reste des registres non numérisés à ce jour.

La réorientation du projet initial dans le choix des documents à annoter est riche d'enseignements. Non seulement avant tout projet d'indexation ou d'annotation collaborative, il est préférable de consulter la CNIL et sa délibération n° 2012-113 du 12 avril 2012, mais il faut également s'assurer des possibilités techniques offertes par le prestataire assurant la mise en ligne des documents. En effet, ce dernier doit être en mesure de différencier les documents dont la mise en ligne est autorisée mais pour lesquels l'annotation est impossible ou possible partiellement et à partir du délai défini. Les archivistes, quant à eux, doivent faire preuve de pédagogie face aux questions des usagers parmi lesquels figureront les participants à l'annotation. Désormais, il convient d'expliquer les différents délais existants et qui portent sur la communicabilité, la mise en ligne et l'annotation.

Contraintes techniques

La solution technique adoptée est celle de la société Profils 1=2¹. Les champs d'indexation, de recherche et ceux de restitution sont définis par les Archives municipales en fonction du document à annoter. À ce stade, il serait d'ores et déjà intéressant d'associer des usagers pratiquant des dépouillements mais cela n'a pas été possible dans le projet présenté ici.

L'écueil à éviter est celui de vouloir essayer de tout indexer. Les contraintes liées à la longueur de la saisie et à l'affichage doivent rester à l'esprit. Un formulaire trop long à remplir peut décourager les participants à l'indexation. Cependant, il est dommage de laisser certaines informations de côté, comme les professions ou le nom des départements, alors qu'elles peuvent avoir une réelle valeur ajoutée à terme. Par ailleurs, c'est aussi en termes d'ergonomie qu'il faut réfléchir. Durant la phase d'indexation, les annotateurs doivent gérer deux écrans simultanément : celui de lecture du document numérisé et celui de saisie des indexations. En outre, il faut pouvoir facilement passer de l'un à l'autre notamment pour évoluer dans le document numérisé souvent agrandi pour la lecture.

Il convient ainsi de réfléchir avec l'éditeur de la solution technique pour trouver les modalités optimales d'affichage en gardant à l'esprit qu'un système trop fastidieux peut décourager les éventuels volontaires.

L'indexation collaborative des actes d'engagement militaire (1848-1872)

Chronologie du projet

En juin 2012, un échantillon constitué de quelques actes d'engagement militaire est choisi dans le but de déterminer les champs d'indexation. L'objectif est de pouvoir faire des recherches sur le patronyme de l'engagé, de ses parents et des témoins mais aussi sur les toponymes (lieu de naissance, de résidence et nom des départements), les métiers et les régiments d'incorporation. Un écran de saisie des indexations est produit par le prestataire. Ce dernier intègre, sur demande des Archives municipales d'Orléans, des modèles devant théoriquement contribuer à tendre vers une saisie uniforme des données. Ainsi, en face de chaque champ d'annotation, un exemple produit par les Archives municipales d'Orléans permet aux volontaires de connaître les principales modalités de renseignement des champs. Parallèlement, un formulaire de recherche est mis en place ainsi qu'un tableau restituant les résultats. La recherche peut être effectuée simplement à partir de la saisie d'un mot-clé. Dans ce cas, l'ensemble

¹ Il s'agit de la solution Arkothèque, éditée par la société Profils 1=2.

des champs annotés est balayé. Un formulaire de recherche avancée permet une recherche plus fine sur les différents champs annotés mais l'interrogation par l'internaute doit alors être précise et correspondre exactement au terme saisi par l'annotateur. Les internautes ont également la possibilité d'afficher l'ensemble des annotations réalisées : ils prennent alors la mesure du travail déjà effectué et du type de données qu'ils peuvent être amenés à trouver dans les documents.

Des tests de saisie et de recherche sont effectués durant l'été 2012 par les Archives municipales d'Orléans. Là encore, s'associer avec des usagers aurait pu être favorable pour connaître leur opinion tant sur le choix des données que sur l'ergonomie. À partir des remarques des Archives municipales, des adaptations sont réalisées afin que le formulaire d'interrogation et le tableau des résultats soient plus synthétiques que le formulaire d'annotation, les champs d'annotation étant en effet nombreux. Lors de la restitution sous forme de tableau, il s'avère que les lignes de résultats ne s'affichent pas intégralement à l'écran. La société Profils 1=2 propose alors de regrouper certaines informations, comme par exemple l'année et le lieu de naissance étant jusqu'alors deux champs d'annotation distincts.

Parallèlement à ces travaux de tests, les Archives municipales annoncent leur projet dans la page d'actualités de leur site. Déjà, certains usagers manifestent leur intérêt en sollicitant une inscription en tant qu'annotateur.

Le 3 septembre 2012, l'espace d'indexation collaborative des actes d'engagement militaire est officiellement ouvert. Les semaines suivantes une information est publiée dans le magazine municipal mais aussi dans des revues spécialisées¹ à caractère national afin de toucher des usagers géographiquement distants.

Bilan et perspectives après un mois d'existence

En un mois, une trentaine d'usagers s'est inscrite. Bien qu'il n'y ait en réalité qu'une poignée de membres actifs, un peu plus de 140 pages sont indexées soit près de cinq pages par jour. En grande majorité, les annotations sont faites avec sérieux et tous les champs sont complétés. Les premiers participants s'interrogent sur l'interprétation des documents qui conditionne parfois la saisie. En effet, il s'agit de documents très abîmés et de ce fait, certaines informations ne sont que partielles. Un usager s'inquiète aussi de son aptitude à lire l'écriture et demande comment se former. Le rôle de l'archiviste est, d'une part, d'encourager l'initiative en expliquant que la lecture aisée des écritures vient avec la pratique et, d'autre part, de rassurer le volontaire en lui expliquant que des corrections peuvent être

¹ ARCHASSAL (Pierre-Valéry) et BAXTER (Jean-Yves), « Familles d'Orléans », *La Revue française de généalogie*, n° 202, octobre-novembre 2012, p. 40.

faites ultérieurement soit par lui directement, soit par le gestionnaire du site à la suite d'éventuels signalements que lui feront les internautes.

D'emblée, il est décidé que le gestionnaire du site examinera régulièrement les indexations réalisées. Ce travail ne porte pas sur la relecture totale des documents et la vérification de chacun des index saisis mais il s'agit plutôt d'une relecture plus générale afin de vérifier si les informations sont saisies dans les bons champs ou de supprimer les lignes d'indexation créées mais non complétées par les internautes.

Les premiers travaux d'indexation sont l'occasion de s'interroger sur le lien à créer avec les participants ou les éventuels intéressés. La mise en place d'un tutoriel est nécessaire. Celui-ci doit non seulement donner des conseils de navigation entre les différents écrans mais aussi revenir sur les modalités de saisie. Ainsi, parmi les questions à évoquer, il faut se mettre d'accord sur le développement éventuel des abréviations rencontrées ou encore sur la normalisation de la saisie des toponymes. Par exemple, la nécessité ou non de maintenir les traits d'union dans un nom de lieu ou celle de développer un nom de lieu indiqué partiellement dans le registre et pour lequel on connaît le développement complet. En effet, ces choix de saisie peuvent avoir des conséquences sur les modalités de recherche voire sur la mise en place de *pop-up* pour certains champs.

La nécessité d'animer ponctuellement le réseau des participants mais aussi des internautes en général semble aussi importante pour le bon déroulement du projet dans le temps et la création d'une émulation¹. Il s'agit, pour les premiers, de les tenir informés de l'évolution de leur travail, de les remercier et de les encourager à continuer ; pour les autres, d'une invitation à participer. L'animation passe par la communication du nombre d'inscrits ou de participants, du nombre d'annotations réalisées ou la révélation de cas insolites mis à jour grâce à l'indexation. Pour le service d'archives, l'animation du réseau des annotateurs peut être perçue comme un moyen de faire connaissance avec des participants ne résidant pas obligatoirement sur le même territoire ou qui ne se déplaceraient pas aux Archives municipales. Ce peut être aussi l'occasion d'être à l'écoute des attentes et des motivations des uns et des autres. À l'heure où la fréquentation de la salle de lecture diminue, c'est finalement et simplement l'occasion de recréer un lien avec l'utilisateur.

En outre, l'offre d'indexation des documents doit être élargie à moyen terme tout en restant dans les limites réglementaires fixées par la CNIL. D'une part, il s'agit d'offrir aux non-initiés de la recherche des possibilités d'interrogation

¹ BOUYÉ (Édouard), *op. cit.*

approfondie des documents traditionnels tels que l'état civil ou les recensements. D'autre part, l'intérêt à terme serait de constituer une base de recherche plus vaste qui interrogerait l'ensemble des annotations réalisées pour plusieurs fonds et non plus par typologie de documents. C'est dans cette optique, et dès les premiers projets, qu'il faut établir le type de données à indexer, les modalités de saisie et de recherche en essayant notamment d'uniformiser les champs d'annotation et les modalités de saisie.

Conclusion

À ce jour, on peut se demander si l'indexation collaborative est un luxe ou une nécessité¹ ? Face à des problématiques de place dans nos dépôts ou encore d'archivage électronique, l'instauration de l'indexation collaborative pourrait sembler secondaire. Pourtant, si la pratique se développe réellement tant dans les Archives que dans les bibliothèques, il serait dommage pour un service de laisser cette pratique de côté. C'est une question de visibilité des fonds. En effet, s'il devient courant d'obtenir des réponses rapides nous amenant à une pièce ou une image à partir d'un mot, on ne peut pas rester en dehors de ce mouvement. Nos usagers ne le comprendraient pas et y verraient le maintien de méthodes fastidieuses voire dépassées de recherche. N'ayant pas la capacité en interne d'indexer à la vue, la solution de l'annotation collaborative par les usagers eux-mêmes semble la voie. Il reste alors à l'archiviste le soin d'encadrer la pratique comme nous pourrions le faire avec n'importe lequel de nos collègues et de rester à l'écoute des suggestions et des remarques. L'objectif est de faire en sorte qu'une meilleure connaissance des ressources conservées dans les services d'archives en ressorte et ce tant pour les usagers que pour nos propres services d'archives.

Christelle BRUANT
Co-responsable
Archives municipales d'Orléans
cbruant@ville-orleans.fr

¹ Cette question s'inspire du titre *Les Archives : luxe ou nécessité ? Livre blanc*, Association des archivistes français, 1971, 16 p.